L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DU CONSEIL-GENERAL.——NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 19 MAI 1843.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 61, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune [illegible] soit au journal seulement, soit aux annonces, [illegible] comme durant toute la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue [illegible]

[illegible]

CABOTAGE.

POUR ST MARTINVILLE, Attakapas.—Le steamer PATRICK HENRY, capt. [illegible]

POUR ST. LOUIS.—Le steamer [illegible] JOHN R. SHAW & Co.

[illegible]

Traites.

CHANGE sur Boston, à vendre par HARROD, DARLING & co. 49 Commune. 6 mai

TRAITES sur New York à 60 jours de vue, à vendre par FOSDICK & BROTH., 60 Camp. 3 mai

TRAITES sur la Havane, à courte vue, à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse. 2 mai

TRAITES sur Boston, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune. 17 a

CHANGE sur la Havane à courte vue, à vendre par CANTIN, DARAN & co. en liquidation, 18 St. Louis. 18 av

CHANGE sur New York, à vendre par FOSDICK & BROT, 60, Camp. 19 avril

CHANGE sur Paris ou Bordeaux, à vendre par CH. DUFOUR. 24 a

DOUBLONS mexicains et espagnols, à vendre par J M LAPEYRE, 17, Conti. 29 av

DOUBLONS Espagnols et Patriotes, à vendre par MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée. 18 a

CAFE de la Havane. 150 sacs à vendre par A DURAND, Conti, No. 7. 24 a

600 Damejeannes de 5 gallons, à vendre par A DURAND, Conti, No. 7. 28 a

VIN rouge. 200 caisses, à vendre par A DURAND, Conti, No. 7.

VIN de Bourgogne—100 caisses à vendre par A DURAND, Conti, No. 7.

ANISETTE—200 paniers à vendre par A DURAND, 7, rue Conti. 21av

SAVON, blanc de baleine et clous assortis, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune. 27 a

SAUS en pâte, grands, moyens et petits, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune. 27 a

CAFE de la Havane—100 sacs en magasin et à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse. 26 a

GRAISSE—100 barils en magasin, à vendre par CH DOANE & Co 60, Poydras. 26 avril

CAFE de Rio et de La Guayra, à vendre par SCHMIDT & Co. 26 avril

GRAISSE pour oiseaux, à vendre par J M LAPEYRE, 17, Conti. 21 av

DAMEJEANNES.—800 de 5 gallons à vendre par A. DURAND, 7 rue Conti. 2am

CIGARES de la Havane.—100,000 de toutes descriptions à vendre par A. DURAND, 7 rue Conti. 22m

VIN blanc—Quelques barils à vendre par A. DURAND, 7 rue Conti. 25 m

AMANDES.—30 sacs douces écossées, à vendre par A. DURAND, 7 rue Conti. 25 m

BOEUF séché—20 barils en magasin, à vendre par WOOD & SIMMONS, 60, Magasins. 6 av

BEURRE de Goshen—100 tinques, à vendre par WOOD & SIMMONS, 60, Magasins. 6 av

MUSCADES—500 liv. à vendre par WOOD & SIMMONS, 60, Magasins. 6 av

TOILE d'emballage de l'Inde, épaisse, large, à vendre par STETSON & AVERY. 6 avril

COTONNADES à la mode, à vendre par STETSON & AVERY. 7 avril

BEURRE de Goshen, à vendre par STETSON & AVERY. 6 avril

HUILE de lin anglaise en barils, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 6 av

MOULINS ouvrés, en acier—A vendre par W. FREHN, 10, Chartres. 8 mars

HOUES pour habitations et jardins, à vendre par W. A. RYAN, 40, Chartres. 8 mars

INDIGO—10 surons indigo de Guatimala, à vendre par J. ALBERT, 21 St. Louis. 17 a

DAMEJEANNES françaises de 5 gallons, à vendre par J. ALBERT, 21 St. Louis. 17 a

RASOIRS—Toutes sortes des meilleures manufactures, à vendre par W. A. RYAN, 40, Chartres.

CORDES—1000 rouleaux cordes supérieures à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEAH, 26 Poydras. 11 a

BALAIS—80 douzaines balais paille à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 21 Poydras. 11 av

TABAC—15 barils, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 45 Poydras. 17 av

CREAM ale—10 barils supérieur, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras. 17 av

CERISES à l'eau de vie—40 caisses à vendre par J. ALBERT, 21, rue St Louis. 17 a

HUILE d'olive en paniers et caisses, à vendre par J. ALBERT, 21, rue St Louis. 17 a

BEAUX fusils, carabines et pistolets, en magasin, à vendre par W. A. RYAN, 40, Chartres. 30 a

INDIGO—5 surons à vendre par WOOD & SIMMONS, 60 Magasins. 11 av

CARANCK—5 barriques à vendre par WOOD & SIMMONS, 60 Magasins. 11 av

SAUMON—10 caisses saumon fumé à vendre par GEO. HARRISON, 67, Tchoupitoulas. 2 av

TRAITES sur Boston, à vendre par LEVI H. GALE, 91 Commune.

CIGARES de la Havane, Principes, à vendre par J M CABALLERO, 32, Vieille Levée. 29 av

GRAISSE—100 barils en débarquement, à vendre par CH. DOANE & co, 60 Poydras. 20 av

SAINDOUX—20 barils en débarquement, à vendre par CH. DOANE & co, 60 Poydras. 20 av

BILLETS du Trésor, à vendre par MERLE, BEYLLE & co. 45 Vieille Levée. 18 a

TRAITES sur Paris et Bordeaux, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co. 79, rue Toulouse. 18 a

MILLET—15 barils, en magasin et à vendre par J. M. LAPEYRE. 7 av

PORC et Boeuf mess et prime, à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 65 Camp. 11 av

PRUNES de premier choix, à vendre par JORDY & BRASIER, 60, Royale. 10 ma

TABAC—400 caisses de la Virginie, à vendre par WOOD & SIMMONS, 60, Magasins. 21 mars

VIN rouge en barriques et en caisses, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée. 14 mars

ETOUPE—240 balles de Russie, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée. 14 mars

BOUILLOIRES en cuivre et fonte à vendre par W. A. RYAN, 40, Chartres. 8 mars

CAFE de la Havane, en magasin, à vendre par PRATZ & HERNANDEZ, 27, Toulouse. 20 mars

SUCRE raffiné de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

CUIRS Métalliques, de Chapman, à vendre par W A RYAN, 40 Chartres. 24 m

BOUCHONS—3 balles fins, à vendre par CH DOANE & co. 60 Poydras. 11 a

BLANC de Baleine—100 caisses à vendre par CH. DOANE & Co. 60 Poydras. 11 a

HUILE de tanneurs—10 barils en bon état à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins. 11 av

CHAPEAUX gris, 40 chapeaux large bords, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 30, rue de Chartres. 19 a

BOEUF—100 barils prime de New York, à vendre par GEORGE HARRISON, 67 Tchoupitoulas. 11 av

CAFE—La Havane, Laguayra, Rio et Java, à vendre par WOOD & SIMMONS, 60, Magasins. 12 a

CAFE de la Havane, prime, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 11 av

POIVRE et Epices en sacs, à vendre par J. U. LAVILLEBEUVE, 109 Commune. 13 av

HUILE d'ours—Des Rocky Mountains, à vendre par J. U. LAVILLEBEUVE, 109 Commune. 18 av

DRILLS en toile de mode, à vendre par A. GORDON, WYLIE & Co. 13 av

VIN de Cantemerle, marque de choix, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER & Co.

SAUCISSONS de Lyon—Assortis en bon ordre, à vendre par J. ALBERT, 21 St. Louis. 6 av

CHAUX DE THOMASTON—400 barriques fraîches en bon ordre et en débarquement, à vendre par G. BEDFORD, 47, Commune. 10 av

RIZ—200 barriques riz frais, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 19 avril

ARROW ROOT—6 barriques à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 19 avril

CLOUS—1000 barriques à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 19 av

MAQUEREAUX—300 1/4 et 1/2 barils No 1 à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 2 mai

SACS en pâte—60 000 à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 2 mai

THE—300 caisses différentes marques, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 2 mai

CORDE de Manille—200 rouleaux à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 2 mai

CIMENT hydraulique, Plâtre de Paris, Briques à feu.—Un assortiment complet de première qualité constamment en mains, à vendre en lots au gré des acheteurs, par G. BEDFORD, 47, Commune. 10 av

SUCRE en barils—250 barils supérieur de Philadelphie dernièrement reçus et à vendre par WOOD & SIMMONS, 60 Magasins. 4 av

VINAIGRE—Vinaigre de vin blanc à vendre par J. ALBERT, 21, St. Louis. 17 av

CIMENT—Article supérieur, actuellement en débarquement du brick Geron, à vendre en lots au gré des acheteurs par GEO. BEDFORD, 47, Commune. 21 a

EAU DE VIE de Champagne de Cognac, en demi et quarts de pipes et tierçons, à vendre par JORDY & BRASIER, 60, Royale. 10 mai

COUVERTURES de laine, couvertures de laine à nègres, françaises, à vendre par JORDY & BRASIER, 60, Royale. 10 mars

PARFUMERIE—Une caisse parfumerie assortie reçue et à vendre par F. PERRET, 80 Toulouse. 3 mars

CHAPEAUX DE PAILLE.

REÇU par le soussigné, une caisse chapeaux de paille confectionnés à Paris, dernière mode et à vendre au comptant. F. PERRET, 80, rue Toulouse. 6 mars

ROUES, Waggons et Charrettes—Le soussigné a actuellement en mains et en débarquement un assortiment des articles ci-dessus, qu'il offre à vendre. J D DENEGRE, 16, Douane. 23 ma

ROUES de charrettes—Un grand assortiment de ces articles, convenables pour habitation, constamment en mains, à vendre par J. D. DENEGRE, 16 Douane. 10 av

A VENDRE par J. & L. GARNIER, passage de la Bourse entre les rues Conti et Bienville, 9 caisses contenant 435 fusils munition, venant du Havre ayant droit au drawback.

LE soussigné continuera toujours à fournir aux familles 10 bouteilles d'excellent vin de Bordeaux pour une piastre, et 14 bouteilles de vin blanc (Sauterne) pour deux piastres. J. E. LOREILHE, Encoignure Royale et Douane. 1 mai

A VENDRE au débarquement de l'Orozimbo de Marseilles:

- 30 caisses Fleur d'orangers de Grasse, extra-fine,
- 21 do. Chinois à l'eau de vie,
- 16 do. Vermicelle,
- 16 do. Macaroni,
- 5 do. Pâtes assorties,
- 5 Fromages de Gruyère,
- 21 damejeannes Amandes cassées,
- 100 caisses Salaisons assorties,
- 100 paniers Huile, de 16 onces,
- 100 paniers Huile en demi-bouteilles,

EN MAGASIN:

- barriques Vin fin vieux,
- do. Vin fin,
- demi-barriques Vin blanc de choix,
- caisses Vin rouge diverses qualités,
- caisses Vin blanc do.
- do. Vin rouge et blanc en demi-bouteilles,
- do. Malaga,
- do. Muscat en bouteilles et demi-bouteilles,
- do. Fruits à l'eau de vie,
- do. Fruits au sirop,
- do. Liqueurs assorties,
- do. Maraschino,
- paniers Champagne,
- do. Bouteilles vides,
- balles Bouchons,
- caisses Savon de Marseille,
- do. Anchois à l'huile,

par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres. 10 avril

SOULIERS, souliers et brodequins—140 caisses en débarquement des bricks Hokomok et Oconee, à vendre à bas prix pour du comptant par A. F. DUNBAR & Co.

VERRE à vitres, Serrures et Plomb de chasse. [illegible] caisses verre à vitres de toutes grandeurs, caisses serrures françaises assorties, [illegible] plomb de chasse numéros assortis, à vendre par J. ALBERT, 21 St Louis. 9 mai

MARCHANDISES SECHES.

NORTH & BROTHERS,

No 13, rue de Chartres, Nlle Orléans. (Successeurs de Feet & North.)

AYANT terminé leurs achats des manufactures du Nord un nouvel assortiment de marchandises, [illegible] offrir en vente aux prix les plus bas, comptant, un assortiment complet de MARCHANDISES SECHES, consistant en partie:

Coton pour nègres, linsey épais pour nègres, linsey uni pour domestiques, jeans du Kentucky; couvertures françaises, américaines et anglaises pour nègres; cotons croisés pour pantalons de nègres, coutil blanc et écru; coton blanc, toile à draps écrue, [illegible] blanche; coutil à matelas, satinet, gingham, velours coton, flanelle blanche, jaune, rouge et verte, toile d'Irlande, étoffe rayée pour chemises, ginga à tabliers, toile cirée, padding rouge, linon, flanelle de coton, draperie de Russie, gingas à meubles, bouteint, toile à Cavalerie, mousseline jaconat, batiste unie, mousseline imprimée, étoffe à moustiquaires, bon écru, cotonnade, dimities, bombazet et bombazine; diapers de [illegible], toile de Hollande écrue, piqués de Marseille, serviettes de [illegible] [illegible] de toutes descriptions, burlaps, osnaburgs, [illegible] [illegible] Huckaback, mousseline [illegible] Bishop, mousseline [illegible] mousseline mull, mouchoirs en batiste fil, idem de poche, en soie, coton à coudre, mouchoirs, foulards en coton; cravates unies; idem en satin noire, mouchoirs madras pour la tête; bas, soie noire et blancs, fil à coudre [illegible] [illegible]; gants en soie pour hommes et femmes, noirs et blancs, &c. &c.

Les marchands et les habitants sont respectueusement invités à examiner notre stock avant de le réfléter ailleurs. B. N. H. NORTH, de la maison North & Brothers, est seul autorisé à régler les affaires de l'ancienne société FEET & NORTH. 26 av.

EN magasin et à vendre par le soussigné:

- 150 barriques Vin rouge St. Julien, Talance et Haut Brion.
- demi do. Vin rouge Haut Talance,
- do do Vin Blanc Barsac et Sauterne,
- caisses Vin rouge St. Julien, St Estèphe, Chat. au Margaux, Lafitte et St Médoc,
- do. Blanc Sauterne,
- do. Muscat de Frontignan,
- do. Liqueurs assorties,
- 5 pipes et 20 quarts de pipe eau de vie de Cognac, 4me preuve,
- paniers Anisette surfine,
- 10 tierçons Vinaigre,
- 10 caisses Curaçao,
- do Maraskino,
- do Savon bleu pâle de Marseille,
- 500 boîtes Sardines en boîtes et demi boîtes,
- do Truffes du Périgord,
- do Petits pois,
- Bouchons en sac de 500 (par balles de 15 0)
- 50 caisses Salaisons assorties,
- 10 baril Amandes à coque tendre,
- 3 jarres Fruits Glacés,
- 50 caisses Absynthe,
- 450 do Vin blanc en 1/2 bouteilles,
- 150 paniers Bouteilles vides.

AUG. MOLIER, rue St. Louis, No. 60. 21 mars

AVIS AUX HABITANS SUCRIERS.

LE soussigné ayant transporté son comptoir à l'entrepôt de sucre, No. 149, rue Commune, près l'Hôtel St. Charles, offre ses services à MM. les habitans sucriers pour la vente de leurs récoltes.

Il se chargera également d'expédier pour le Nord, et dans ce cas il fera des avances libérales à ceux qui le désireront.

On trouvera constamment chez lui un assortiment de chaudières à sucre, gueules de fourneaux et grilles de la célèbre fonderie de Stewart et Dick, dont il est le seul agent dans cette ville. J. U. LAVILLEBEUVRE.

VINS, EAU DE VIES ET LIQUEURS.—Le soussigné offre à vendre un assortiment de vins, eau-de-vies et liqueurs du premier choix et qualités non [illegible] savoir:

BORDEAUX—[illegible] caisses château Haut Brion, [illegible], Larose, St Estèphe, Margaux, St. Julien.

SAUTERNE ET BARSAC—100 caisses—Haut Barsac et Château d'Yquem par caisses de 12 et 24, 1/2 bouteilles.

BOURGOGNE—Chambertin, Clos de Vougeot, marque [illegible].

VIN DU RHIN—Hockeimer, Rudesheimer, Johannisberger, Niersteiner, Brauneberger, Markobrunner.

CHAMPAGNE MOUSSEUX—150 paniers des meilleures marques de 12 et 24 1/2 bouteilles.

MADERE—Très diverses qualités en caisses et en damejeannes.

SHERRY—Très vieux en caisses et en damejeannes.

PORTER—Marque de choix, importé en 1839, en caisses et en damejeannes.

EAU-DE-VIE—Castillo junior, Durand, Otard, en 1/2, 1/4 de pipes et barils, fine champagne de 1826, en damejeannes.

LIQUEURS—Assorties de Bordeaux et Paris, qualité supérieure [illegible] d'Angers, Absinthe Suisse, Kirschwasser, Maraschino, Rosolio, Crème de Thé, Curaçao, Eau-de-Vie de Dantzick, et un très bel assortiment de Genièvre de Hollande, vieux Rhum de la Jamaïque, Eau-de-vie de poire, vieux Irish Whiskey, Monongahela Whiskey, en barils et en damejeannes. J. E. LOREILHE, encoignure Royale et Douane. 22 mars

PORTS D'EUROPE.

POUR TAMPICO—La goëlette MARIE ELIZABETH, capitaine R. O. Clark, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 74, Vieille Levée. 19 mai

POUR TAMPICO—La goëlette VIRGINIA ANTOINETTE, capitaine Deville, partira positivement le 20 du courant. Pour passage seulement s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 74, Vieille Levée. 19 mai

POUR NANTES & BORDEAUX (passage seulement)—Le navire TALMA, capitaine Cayol, ayant tout son chargement complet, partira dans le courant de ce mois et prendra des passagers pour les deux susdits ports. S'adresser au capitaine à bord, ou à VICTOR ROUMAGE. 10 mai

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier et de première classe MICHIGAN, capitaine Hasty, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord en face de la presse Maillandon, ou à S & J P WHITNEY & co. 15 mai

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier ESPINDOLA, capt. Creston, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier de 1re classe ARCHELAUS, capitaine Bontille, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée et prêt à bord, partira sous peu. Pour fret de 250 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune. 13 mai

PAQUEBOT REGULIER.

POUR LE HAVRE—Le beau paquebot bien connu, L'ANDELLE partira pour le susdit port le 20 mai, sous le commandement du capitaine Gamain. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à BLANCHARD, FIMER & Co, 24, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier STATESMAN, capt. [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune. 24 av

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier WINDSOR CASTLE, capt. Gover, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR BORDEAUX—Le beau navire EDOUARD, capt. [illegible]. S'adresser au capitaine à bord, ou à CH. DUFOUR. 12 mai

[illegible] LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres.

POUR BORDEAUX—La barque BOSTONIAN, capt. Emerson, partira sous peu. Pour fret de 100 balles coton ou passage, s'adresser à BAILEY & BAXTER, 47 Commune.

POUR BORDEAUX—Le navire paquebot CHATEAUBRIAND, capt. [illegible], partira sous peu. Pour fret de [illegible] coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVY H GALE, 91, rue de la Commune. 12 mai

POUR BORDEAUX—Le brick FRANCES, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour passage, s'adresser à BAILEY & BAXTER, 47 Commune. 10 mai

POUR BORDEAUX—La barque de première classe CLARISSA PERKINS, capt Perkins, partira sous peu, ayant toute sa cargaison engagée. Pour passage s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY & Co.

POUR MARSEILLES—Le navire LEEDS, capt. N. B. Rollins, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à T & S TOBY & ROGERS, 70, Camp.

POUR MARSEILLES—Le navire de voilier LONDON, capt. [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement arrêté et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR MARSEILLES—Le navire fin voilier OREGON, capt. Gorton, ayant presque toute sa cargaison arrêtée, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à S & J P WHITNEY & Co. 11 mai

POUR ANVERS—Le beau navire fin voilier de classe A. 1, GLENDOVER, capitaine [illegible], partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE. 93, rue de la Commune. 15 mai

POUR LA ROCHELLE—Le brick fin voilier et bien connu GRAND TURK, capt. Fasion, partira immédiatement. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H. GALE, 91, Commune.

POUR LONDRES—Le navire HENRY, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou 100 boucauts tabac, s'adresser à S & J P WHITNEY & Co. 15 mai

POUR ROTTERDAM—Le navire BORNHOLM, capitaine Jane [illegible], partira sous peu. Pour fret de 100 boucauts ou passage, s'adresser à bord ou à L. H. GALE, 91, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire ROYAL ALBERT, capt. Grenne, partira sous peu. Pour fret de [illegible] coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 91 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire HUDSON, capt Page, partira sous peu. Pour fret de 900 balles de coton ou 150 boucauts tabac, s'adresser à S & J P WHITNEY & Co.

POUR CORK—Le navire LOCHINVAR, capt. J. Wescot, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la presse [illegible]. S & J P WHITNEY & Co.

POUR LIVERPOOL—Le navire GOV. DAVIS, capitaine Noel, partira sous peu. Pour fret de 500 balles coton ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY & Co.

POUR LIVERPOOL—Le navire OCTAVIUS, capt. E. Colburn, partira sous peu. Pour fret de [illegible] coton, s'adresser à S & J P WHITNEY & Co.

PAQUEBOTS REGULIERS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS & BOSTON. LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & co.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les dix jours

Kentucky,	capitaine Rogers
[illegible]	Freeman.
Tennessee,	Wier.
Barque Rochas,	Bowen.
Sultan,	Bridwell.
Natchez,	Lindsay.
Southerner,	Hawlett.

Tous les navires ci-dessus sont de première classe, [illegible] et ont été construits pour le commerce, [illegible] et ont de beaux aménagements pour passagers. [illegible]

Pour fret ou passage s'adresser à HARROD & DARLING, rue de la Commune. 17 mai

CABOTAGE (suite).

[illegible]

POUR NEW YORK—[illegible] BAILEY & BAXTER, 47, Commune.

POUR NEW YORK—La goëlette LOUISIANA, [illegible]. BAILEY & BAXTER, 47 Commune.

POUR PHILADELPHIE—Le navire BENJAMIN MORGAN, capitaine Talbot, partira sous peu. Pour fret et passage, [illegible] J H ASHBRIDGE, 97 Camp.

POUR PHILADELPHIE—La barque SARAH [illegible]. JAMES D. DENEGRE, 16 Douane.

POUR PHILADELPHIE—Le brick CORAWSE [illegible]. JAMES D. DENEGRE, 16 Douane.

POUR NORFOLK, City Point et Richmond—La goëlette LAFAYETTE, capitaine Winchester, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à BAILEY & BAXTER, 1, Commune.

POUR LA HAVANE—[illegible] PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse.

POUR MATAMORAS—[illegible] LIMEROCK, [illegible]. W. F. VIGERS, 86, rue Bienville.

[illegible] F. REYNAUD, 16 Bienville.

BRICK A VENDRE—Un brick et tous ses agrès [illegible]. S & J P WHITNEY & Co.

POUR RIO DE JANEIRO—[illegible] WOOD & SIMMONS, 60, Magasins.

CHANGE sur Boston à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune.

A VENDRE en débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux, 60 barriques Vin rouge, 36 barils Vinaigre blanc, et 9 barils Vin blanc. CH. DUFOUR, 114 Conti. 12 mai

BOTTES, souliers et brodequins—64 caisses en débarquement de la barque Bostonian, à vendre par R O HOBBS, 12, Douane. 11 mai

BACON—6 boucauts jambons, 12 do épaules, 25 do plats côtés en débarquement et à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp. 11 mai

FROMENT—[illegible] barils en débarquement, à vendre par HULLIN & WOODRUFF. 11 mai

GRAISSE—150 barils article supérieur, en débarquement, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp. 11 mai

ETOFFES pour moustiquaires—Un assortiment blanches dernièrement reçues et à vendre en magasin, par Wm. FREHN & Co, 60 Douane. 10 mai

CAFE vert de la Havane en débarquement du navire à vapeur Alabama, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras. 10 mai

CLOUS de Suède—dimensions assorties, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras. 10 mai

CORDAGE de Manille de toutes dimensions, à vendre par GEO E CLIFFORD, 47, Poydras. 10 mai

SALERATUS—15 barriques, en débarquement de la barque Georgiana, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins. 10 m 4

CLOUS et chevilles—400 barillets fer de Suède, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 90, Bienville. 10 mai—6

ON a besoin d'une bonne domestique de maison. S'adresser au No. 60, rue Carondelet. 24av

BRODEQUINS, bottes et souliers actuellement en débarquement du navire Hocomock, et en magasin, formant un assortiment général, à vendre par FROST & Co, 10, Magasins. 8 mai

MAIS—1700 barils reçus par un chaland, livrables ou si besoin demandé, à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH, 26 Poydras. 11 mai

SERINGUES—A vendre en débarquement de la barque Sarah Hand, venant de Bordeaux, 200 Seringues assorties. AUG. MOLIER, 60, St. Louis. 11 mai

MARCHANDISES du pays—100 balles, à vendre par TUFTS & HOBBARD, 30, rue de la Douane. 8 mai

TOILE de Russie—6 balles reçues à vendre par TUFTS & HOBBARD, 30, rue de la Douane. 8 mai

15 CAISSES marchandises blanches du pays, et 6 do. indiennes, à vendre par R D BLOSSMAN, 30, Bienville. 9 mai—3

FIL à voile de coton et cordages, 1 baril fil à voile de coton, 15 rouleaux cordages à relingue à l'usage des voiliers, 1 balle drisses, à vendre par J. ALBERT, 21, rue St. Louis. 9 mai

FRUITS au sirop, de la Havane, à vendre par VALETON FRERES, 91, Saint Charles. 9 mai

CAFE—1,500 sacs Laguayra en débarquement de la barque Fonset 5,000 sacs Rio en magasin, à vendre par SCHMIDT & Co, 60 Bienville. 3 av

BEURRE de Goshen—36 barillets de choix, en débarquement des navires Arkansas et Italian, à vendre par TUFTS & HOBBARD, 30, Douane. 8 mai

FROMAGE—60 caisses prime, en débarquement du navire Arkansas, à vendre par TUFTS & HOBBARD, 30, Douane. 9 mai

SACS de Lima—40,000 de 2 à 3 1/2 boisseaux, à vendre par TUFTS & HOBBARD, 30, Douane. 9 mai

GRAISSE et Cire d'abeille—16 barils graisse et 6 sacs cire, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co 45 Vieille Levée. 9 mai

FARINE—157 barils en débarquement du steam. Algonquin, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co 45 Vieille Levée. 9 mai

INDIGO—Taurons en débarquement du navire Arkansas à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins. 9 mai

CLOUS de tabac—5 balles ayant droit aux drawbacks en débarquement du navire Arkansas, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins. 9 mai

CAFE DE LA HAVANE—500 sacs en débarquement de l'Alabama, à vendre par A. DURAND, 7, rue Conti. 9 mai

JAMBON fumé, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEAH, 26, Poydras. 9 mai

SIROPS assortis, eau de fleur d'oranger, figues de Smyrne, à vendre par VALETON FRERES, 91, Saint Charles. 9 mai

TABAC à chiquer, en boîtes de 12 1/2, 14 et 16 1/2 livres, de la marque Samuel S Meyers & Co, Richmond, Va, à vendre par VALETON FRERES, 91, Saint Charles. 9 mai

BRODEQUINS pour nègres—40 caisses différentes descriptions, qualités supérieures, communes et grandeur extra, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins. 6 mai

SAVON—40 caisses de Colt pour famille, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins. 6 mai

PANTALONS de rotonde—10 caisses assorties, à vendre par FROST & Co, 10, Magasins. 6 mai

CIGARES de la Havane—Regalias, Cazadores, Imperiales et autres, à vendre par J M CABALLERO, 32 Vieille Levée. 5 mai

TABAC—52 caisses manufacturé en débarquement du steamer Missouri, à vendre par T & S TOBY & ROGERT, 70, Camp. 5 mai

CORDAGE de Manille, dimensions assorties, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras. 4 mai

BRIQUES à feu, anglaises, écossaises et américaines—10 jours en mains et à vendre en lots au gré des acheteurs par GEO. BEDFORD, 47, Commune. 4 mai

CHAUX de Thomaston—300 barils fraîche, en ordre, à vendre par GEORGE BEDFORD, 47 Commune. 4 mai

WHISKEY—15 barils Monongahela très vieux et supérieur, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras. 2 mai

BLANC de baleine—30 caisses excellente qualité, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras. 2 mai

TABAC manufacturé—240 caisses différentes marques, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras. 2 mai

FARINE—51 barils en débarquement du steamer Benj. Franklin, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille Levée. 2 mai

CHANGE sur Paris—Une traite de F1,500, à 30 jours de vue, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille Levée.

BOTTES, Brodequins, &c—100 caisses formant un assortiment général en débarquement du brick Science, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76 Magasins. 2 mai

100 caisses Vins fins rouges, à vendre par BLANCHARD, FIMER & co, 24 Bienville. 25 av—10

SUCRE—6 boucauts prime, sur une habitation à 17 milles au-dessous de la ville, à vendre par A GORDON, WYLIE & co, 42 Bienville. 29 a

BARILS pour mélasse—100 jeux de trois chaque, en débarquement du brick Hokomok et à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins. 29 avril

CORDAGES goudronnés de Manille, dimensions assorties, à vendre par GEO. E CLIFFORD, 47, Poydras. 29 a

CAFE de la Havane—Vert, en magasin, à vendre par J M CABALLERO, 32, Vieille Levée. 1 mai

VIN DE BORDEAUX, à vendre en débarquement des navires Talma et Sarah Hand, arrivant de Bordeaux:

- 50 barriques Vin de Pauillac Médoc,
- 20 do Vin de St. Julien Médoc,
- 200 caisses Vin de St. Julien à ajouté et capsule,
- 100 do Vin blanc, Sauterne, 1re qualité,
- 10 barriques Vin rouge [illegible] supérieur, pour familles.

J. E. LOREILHE, Enc. Royale et Douane. 11 mai

EAU DE VIE, Genièvre, etc.

- 10 pipes genièvre de Hollande, importation directe,
- 10 demi pipes vieille eau de vie,
- 1 quarts de do do
- 100 caisses vin rouge St. Julien,
- 100 do de Haut Brion Chateau Margaux, et Chateau Giscour,
- 100 do liqueurs,
- 20 do absynthe,

à vendre par PETERS & MILLARD, Nos. 34 et 35 Vieille Levée. 12 mai

SUCRE RAFFINE &c.—30 barils sucre en pains de Boston.

- 20 barils sucre écrasé,
- 10 barils en poudre,
- 50 caisses vermicel,
- 30 caisses macaroni,
- 10 caisses prunes, en jarres,
- 100 caisses tabac manufacturé de la Virginie, à vendre

par PETERS & MILLARD, Nos 34 et 35 Vieille Levée. 12 mai

BRIQUES A FEU—100,000 briques à feu, de Liverpool, qualité extra, 10,000 briques écossaises, à feu, patentées, première qualité, 30,000 briques écossaises, de seconde qualité, le tout à vendre à bas prix, en lots à la convenance des acheteurs, par G. BEDFORD, 47 Commune. 12 mai

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et au une seule séance, le Dr. Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie ne s'étend que sur les six dents de devant de la mâchoire supérieure. Les autres ne peuvent se fixer que par les procédés ordinaires.

Le Dr. A. Lion, n'a qu'un seul office en ville, rue Royale, No. 44, entre Bienville et Douane où il est visible tous les jours, consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 5 mai

MARCHANDISES Sèches nouvelles—Les soussignés ont reçu par les navires Louisville, Nievazi et John Minturn—Un grand et splendide assortiment de Linons imprimés, nouveaux dessins, importés par le dernier steamship d'Europe, et tout à fait nouveaux dessins. Aussi, indiennes couleurs claires, mousselines, coton blancs, étoffes fil blanches écrues pour moustiquaires, bas français et allemands, étoffes d'herbe pour chemises, batiste brodée, ginghams de Earlston, coton fité, cravates noires d'Italie, imitation gingas de fil; ainsi qu'un beau stock de marchandises sèches tout à fait nouvelles qui sera vendu à des prix extrêmement bas pour du comptant. FEET & MORTON, 17, rue de Chartres. 27 av

PLATINA-CEMENT.

Mr. ACHILE LION, docteur dentiste de la faculté de Paris, après de nombreuses recherches, vient de découvrir cette composition qu'il emploie avec le plus grand succès pour plomber les dents douloureuses. Cette pâte, toute minérale, est incorruptible, elle s'emploie à froid, presque liquide et sans faire éprouver la moindre douleur, elle acquiert en fort peu de temps une aussi grande dureté que celle de l'émail naturel des dents et conserve pendant plusieurs années, son pouvoir préservateur, de manière à rendre l'extraction inutile.

No. 44 rue Royale, entre Douane et Bienville. 6a jan

LES soussignés ont formé ce jour une société de commerce sous la raison de Daran, Queyrouze & Co. Ils se livreront exclusivement aux affaires de GROCERIES dans leurs magasins rue St. Louis, Nos. 11 et 13.

AUGUSTE DARAN,
LEON QUEYROUZE,
AMILCAR LANOSDORFF.

1 mai 3 0

BRODEQUINS, Bottes, &c—110 caisses en débarquement du brick Georgian et de la barque Bostonian, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins. 16 mai

VIN DE MADERE.

LE soussigné a reçu de Madère voie d'Angleterre, les vins ci-après, de bonnes pures et d'excellentes qualités:

- 3 1/2 pipe vieux vin mi sec,
- 2/4 de pipe do do
- 1/2 pipe vieux vin très sec,
- 2/4 do do do
- 1/4 do très vieux vin mi sec,
- 3/4 de pipe do do do
- 1/4 de pipe vieux Boal très doux,
- 1/4 do do do do
- 3/4 de pipe vieux vin sec,
- 1 pipe do do do
- 7 quarts de pipes très vieux vin sec,
- 16 huitièmes do do do
- 8 huitièmes de très vieux Malvoisie

à vendre par F. PERRET, 80, rue Toulouse. 14 jan

CHAUX ET PIERRE DE THOMASTON, CIMENT ROMAIN ET HYDRAULIQUE, [illegible] BRIQUES A FEU AMERICAINES ET ANGLAISES. Constamment en mains et à vendre en lots au gré des acheteurs par GEORGE BEDFORD, 47, Commune. 20 avril.

BOTTES, BOTTINES, BRODEQUINS, SOULIERS A BA, POLISSAINS EN LASTIN, TIGES DE BOTTES EN PEAUX DE VEAU, EN MAROQUIN ET EN CHAMOIS AU RABAIS.

LE soussigné désirant clore son magasin de chaussures le vendra jusqu'au 24 mai, à 30 pour cent de rabais. Après cette époque, ce qui ne sera pas vendu, sera mis à l'encan sur les lieux le jour suivant. Les marchands de la ville et de la campagne sont invités à venir examiner ces marchandises; ils ne peuvent rencontrer une meilleure occasion de s'approvisionner.

Ceux qui désirent acheter le fonds de l'établissement consistant en vitrines, armoires de toutes espèces, embouchoirs, pourront traiter à l'amiable jusqu'au jour de la vente.

Il prie tous ceux à qui il peut devoir de se présenter pour être soldés, et ceux qui lui doivent de vouloir bien venir régler de suite. F. CRIOK, Rue de Chartres, No. 146. 5 mai 17

AVIS.

LE soussigné a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient acheter la belle résidence d'été, l'HOTEL DE LA BAIE ST. LOUIS, et y fait des améliorations pour la convenance et l'amusement des visiteurs, l'ayant très élégamment meublé. Un des meilleurs jardiniers s'est engagé pour l'entretien du jardin.

Les personnes qui honoreront cet hôtel de leur patronage, trouveront qu'il est supérieur à tous ceux des autres résidences d'été. La salle de billard possède deux excellents billards, il y a également tir au pistolet et à la carabine, ten pin Alley, instruments de [illegible] pour ceux qui aiment ce délassement. Des chevaux, cabriolets et barouches seront également prêts à tout instant. La table sera toujours abondamment servie de poissons, huîtres, &c. Il n'est pas nécessaire de mention des mets, préférant que chacun vienne en juger.

Les prix seront modérés et selon le temps de séjour des visiteurs.

L'Hôtel sera ouvert le 1er juin. MICHAEL KLING. 1er mai—1m

MAISONS A LOUER A BAS PRIX.

1o. Une maison en briques à deux étages avec grenier, composée de plus de neuf chambres, rue Moreau entre Port et St. Ferdinand. Pour 200 par mois;

2o. 1 do à étage, située rue St Philippe entre Bourbon et Royale;

3o. 1 do rue des Champs Elysées près celle des Bons Enfans;

4o. 1 do rue St Louis près Claiborne,

5o. 1 do Claiborne près St. Louis;

6o. Plusieurs do rue Claiborne entre Ste. Anne et Dumaine;

Pour les conditions qui sont des plus modérées, s'adresser à E. CORDEVIOLLE & LACROIX, No. 66, Chartres, enc. Bienville. 1e mai

A LOUER à bon marché deux jolies maisons à trois étages situées rue Bourgogne. S'adresser à CH. DUFOUR, 11, rue Conti. 8 mai

A LOUER—Les étages supérieurs au magasin occupé par le soussigné, pour les conditions s'adresser sur les lieux à D. B. MACARTY, 200, rue Bourbon. 8 mai—5t

A LOUER PAR J. & L. GARNIER.

Une maison de quatre appartements, située rue des Postes, faubourg Marigny.

Une grande maison basse, rue Dumaine, entre Royale et Bourbon.

Une petite maison basse rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine. 25 av—5

A LOUER présentement, une maison haute, en briques, située rue de l'Esplanade près de l'encoignure de la rue des Grands Hommes.

A louer présentement, une maison basse, située rue des Grands Hommes près de l'encoignure de la rue de l'Esplanade.

A louer pour le premier juin prochain, un magasin situé rue de Chartres, entre les rues Conti et Bienville.

12 batteries [illegible] de batterie en magasin et à vendre à bon marché. S'adresser à R. BRUGIER, 9 St. Louis. 4 mai

A LOUER, en passant au bail pour trois ans, une jolie résidence de campagne située sur le chemin du Bayou St Jean, à un petit mille du centre de la ville, un lot de terre de 135 pieds face à la rue du Bayou St Jean, sur trois arpents de profondeur, sur lequel il y a une belle maison, écurie, remise à domestiques, &c., plus, poulailliers, &c. S'adresser à L. GARNIER, rue Royale, No 181. 11 avril

A LOUER—Un grand magasin à trois étages No. 14, rue de Chartres, entre celles du Canal et de la Douane, actuellement occupé par MM. Hyde & Brothers, comme magasin de marchandises sèches. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser sur les lieux, ou à F. DE LIZARDI & Co, 40, Bienville. 18 avr

A LOUER présentement et à des prix modérés, un vaste Magasin qui pourra être divisé, situé rue de Chartres, No. 47, entre les rues Douane et Bienville, et actuellement occupé par MM. de [illegible] et Ruffard, avec un grand Magasin à trois étages dans le fond et une arrière cour dans laquelle il y a un hangar. On louera en totalité ou par parties. S'adresser au Dr. Blanchard, encoignure des rues St Louis et Bourbon. 10 mars

PLANTES A BON MARCHE.

Le haut du jardin du soussigné, situé via l'Hôpital de Charité étant expiré, il a, pour la convenance de ses habitués, transporté sa serre de graines et de plantes sur un lot [illegible] de la Commune, vis à vis l'Hôtel St Charles où on trouvera des plantes à meilleur marché que dans les autres établissements de la ville.

Des catalogues imprimés sont prêts à être délivrés à ceux qui voudront [illegible]. WM DINN. 27 av

BOEUF fumé, à vendre par HEWITT, HERAN & Co, 86, Camp. 11 mai

HUILE D'OLIVE—[illegible] caisses en débarquement de la barque Dorsa de Bordeaux, à vendre par O H MIESEGAES, 34, Vieille Levée. 11 mai

ANISETTE—[illegible] caisses absinthe, eau de vie de Montpellier, Bordeaux, à vendre à bas prix par J. ALBERT, 21, St. Louis. 9 mai

TOILE d'Appleton, qualité spéciale pour la marche [illegible]. HARROD, DARLING & co. 49 Commune. 8 mai

HUILE de baleine—4 barriques épurée, d'hiver, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76 Magasins. 6 mai

POIVRE—40 sacs en débarquement du navire H. Allen et à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins. 6 mai

THE—20 demi caisses Pouchong; [illegible] boîtes poudre à canon en débarquement de la barque Texas et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 5 mai

FARINE—Sur barils farine nouvelle faite à vendre. HEWITT, HERAN & Co, 65, Canal. 5 mai

ON demande deux moulins à sucre, perpendiculaires, de fabrique de Liverpool, de 30 à 36 pouces de diamètre. S'adresser à FOLLAIN & BELLOCQ, No. 20, rue St. Louis. 11 avril

WHISKEY—170 barils à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 65, rue du Canal. 6 mai

GRAISSE—Un baril et barillets, à vendre par HEWITT, HERAN & Co, 65, rue du Canal. 6 mai

BOEUF séché, à vendre par HEWITT, HARAN & Co, 65, rue du Canal. 6 mai

FROMAGE—Gruyère et fromage de Gruyère frais, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 6 mai

CONSERVES pour navires, en boîtes et demi-boîtes, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 6 mai

BOUTEILLES vides—[illegible] bouteilles vides en paniers, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres. 6 mai

TABAC—15 boucauts tabac à envelopper à cigares, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres. 6 mai

ALE d'Albany, en barils, à vendre par J. W. STANTON & co, Encoignure Magasin et Lafayette. 24 av

CHEMISES—5 caisses en toile rayée grande largeur, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins. 24 av

BRODEQUINS—[illegible] caisses pour hommes, en débarquement de la barque Chester, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins. 21 avril

BOUCAUTS pour mélasse—117 nouveaux fabriqués au Connecticut et en vieux, en débarquement du navire Renzi et à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins. 21 avril

OUTILS mécaniques—Y compris: scies de différentes descriptions, ciseaux, planes, tiranges, jeux de marteaux, scies à tenon, haches, &c. à vendre en magasins par W. A. RYAN, 40, Chartres. 20 a

FOURNITURES pour constructions, telles que: serrures de toutes espèces, gonds, vis, verrous, targettes, clous, &c. à vendre par W. A. RYAN, 40, Chartres. 20 a

INSTRUMENS aratoires pour jardin et habitations, tels que: râteaux, houes, bêches, chaînes, moulins à maïs, scies, marteaux, clous de fer à cheval, &c. à vendre par W. A. RYAN, 40, Chartres. 20 a

CHAUDIERES de cuivre et de fonte, en magasin, à vendre par W. A. RYAN, 40, Chartres. 20 avril

DES avances seront faites sur des consignations de produits à nos amis à Boston, New-York, Philadelphie et Baltimore. SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras. 22 avril

LANGUES de Buffalo et de boeufs, salaisons françaises et américaines, Capres (en caisses [illegible] capres), à vendre par VALETON FRERES, No. 91, St. Charles, sous la Verandah. 16 av

CHAMPAGNE—Première qualité, (marque de la clef et de la couronne) garanti en parfait ordre, à vendre par VALETON FRERES, No. 91 St. Charles, sous la Verandah. 13 av

GRAISSE—20 barils, 7 1/2 do et 90 barillets en débarquement du navire Alex Scott, à vendre par MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée. 21 a

CLOUS—[illegible] barillets dimensions assorties, en débarquement du brick Emeline et de la barque Joséphine, à vendre par MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée. 21 a

VEAUX cirés—Les soussignés ont en magasin un grand assortiment de Veaux cirés français, qu'ils vendront à bon marché pour clore cet article. CASTAING & LOMBARD, 63 Conti. 24 av

CHAPEAUX de soie noirs et gris, nouveau genre, pour hommes, reçus par le navire Ville de Bordeaux, à vendre par CASTAING & LOMBARD, 63 Conti. 24 av

BOTTES, Souliers et Brodequins—240 caisses actuellement en débarquement du navire Emily Taylor, la barque New World et du brick Robert Walsh, comprenant un assortiment général des marchandises ci-dessus, convenables pour la ville et la campagne, à vendre à bas prix pour du comptant, par A. F. DUNBAR & Co, 16, Douane. 6 ma

150 caisses blanc de baleine,
- 15 caisses fromage,
- 30 tinques beurre Goshen,
- 30 sacs vieux café Java,
- 10 demi pipes vieux cognac,
- 20 caisses thé choisi—Impérial, poudre à canon en boîtes de 6 liv. Young Hyson,
- do do do de do do
- do do Amidon Pologne
- 5 barils tabac à chiquer de Mme Miller,
- 20 tambours, figues fraîches de Smyrne,
- 10 débarquement et à vendre par PETERS & MILLARD, No 34 et 35 Vieille Levée.

25 avril

VINS, eaux de vie, &c.
- 30 pipes vin madère,
- 10 demi do do
- 20 quarts do do
- 10 do do do
- 30 do do de Oporto
- 10 do do de Teneriffe,
- 10 douzaines vieux madère,
- 30 do do de Sherry, pâle
- 20 boucauts porter de Londres,
- 10 do do bierre d'Ecosse,

[illegible] à vendre par PETERS & MILLARD, No 34 et 35 Vieille Levée. 25 avril

VINS—100 caisses vin rouge ordinaire, [illegible] LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres.

MARCHANDISES DU PAYS—Toile à drap de [illegible] HARROD, DARLING & Co, 49 Commune. 16 mai

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 19 MAI 1843

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS
HENRY CLAY.

POUR LE CONGRES,
PREMIER DISTRICT.
GEO. K. ROGERS.

Le comité whig suivant est invité à se réunir au local du Clay Club, samedi soir, 20 du courant, à 7 heures:

W. L. Hodge,	U. Bouligny,
Dr. Dalton,	J. H. Lecte,
M. Barnett Sr.,	J. Visera,
John Roach,	L. Hermann,
Felix Houston,	Jules Benit,
P. N. Wood,	J. B. Gourdin,
P. B. Conrad,	F. Gardère,
A. C. Bullitt,	B. Vienne,
J. Culbertson.	

BONS DU TRESOR SOUSTRAITS A LA DOUANE.

Par le steamer Julia Chouteau, arrivé hier de St. Louis, nous apprenons qu'un nommé Hollyday, soupçonné d'avoir dérobé les bons du Trésor à la Douane de la Nouvelle Orléans, a été arrêté à Cairo (Illinois) et a été transporté à St. Louis où il est en prison pour attendre qu'il soit décidé sur son sort.

ARRESTATION.—Un individu nommé Wm. D. Rix, a été arrêté et conduit devant le Recorder Baldwin, comme prévenu d'avoir vendu une mule provenant d'un vol. On a trouvé sur lui un faux billet de $50 de la Banque des Citoyens, $1 50 en pièces fausses et 50 cents seulement de bon argent. Une perquisition faite à son domicile a amené la découverte d'un certain nombre de billets faux; vingt piastres de la "Northern Bank" de Kentucky, huit piastres de la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans; cinq cents piastres de la compagnie d'exportation de Miami; une piastre cinquante cents de l'Emprunt de Cincinnati (Ohio); cent piastres de la Banque des Citoyens; soixante dix piastres de première municipalité, soixante six de la seconde, et quatre vingt quatre de la troisième. En tout $901 de billets faux et 50 cents de bon argent!

COUR DE DISTRICT.—Cette Cour est saisie d'une double action relative à la contestation survenue entre la compagnie du chemin de fer de Carrollton et la seconde Municipalité. La première qui sera entamée aujourd'hui, est une citation adressée à la municipalité pour la forcer à réparer à ses frais le dommage causé aux travaux de la Compagnie du chemin de fer de Carrollton. La seconde qui est fixée au 24 courant, est une poursuite dirigée contre MM. Peters, Locket, Hill et autres, comme prévenus de mépris de Cour, pour avoir désobéi à une injonction qui leur défendait de déranger les travaux de la Compagnie du Chemin de Fer.

On lit dans le *Courrier* d'hier soir:

HOMICIDE.—Hier, vers les sept heures et demie du soir, le nommé Pierre A. Rousseau, se rendant à sa demeure, quand il eut besoin de s'arrêter sur le chemin du Bayon. Il fut rencontré en cet endroit par le nommé Vilain, qui, en l'apercevant, se dirigea vers lui, en lui disant: "enfin te voilà; voici l'homme que je cherchais et auquel j'en veux." Et le saisissant d'une main à la gorge, il le frappa de l'autre. Rousseau fit à l'instant usage d'un pistolet qu'il portait, et tira sur son adversaire. Blessé mortellement, Vilain s'écria: "Tu m'as blessé, mais je vais t'étrangler et te tuer." Il ne put en dire davantage et tomba mort immédiatement après ces menaces. Le Recorder de la Première Municipalité n'ayant pas juridiction dans cette affaire, a renvoyé l'accusé devant M. Vincent, Recorder de la Troisième Municipalité, dans les limites de laquelle l'affaire a eu lieu. Pierre A. Rousseau dont il est ici question, est le jardinier qui expose des fleurs en vente sur la Place d'Armes. Il a fait choix de M. Pierre Soulé pour son défenseur.

P. S. Nous apprenons que Rousseau a été mis sous caution par le Recorder de la Troisième Municipalité, pour comparaître à la Cour Criminelle.

MISSION DE CHINE.—La frégate *Brandywine*, la corvette *St. Louis* et le nav. à vapeur *Missouri* ont reçu l'ordre, dit-on, de se préparer le plus promptement possible à partir pour la Chine. M. Cushing passera par l'Angleterre pour se rendre dans l'Inde et rejoindra l'escadre à Bombay. M. John Tyler accompagne M. Cushing comme secrétaire particulier.

On lit dans le *Whig* de Feliciana du 13 courant: "Une rencontre a eu lieu mardi dernier ici, entre A. G. Hawley et Rufus Brooks. Le premier a été atteint d'un coup de feu à l'abdomen, il a succombé lundi à sa blessure. R. Brooks a été arrêté, et après une instruction préliminaire, il a été mis en prison en attendant son jugement.

Le *Reporter* de Natchitoches, journal qui se distingue par le talent de son rédacteur, mais qui jusqu'à ce jour avait eu le tort d'être fort attaché au Tylerisme, vient de se convertir et d'arborer la bannière de Henry Clay.

M. TYLER a beau faire; il ne décidera jamais les purs et francs locofocos à le reconnaître pour un des leurs. A chaque instant quelque dure protestation vient lui prouver qu'il n'a pas d'exemptes sur ceux dont il ambitionne l'alliance. Voici ce qu'on lit dans l'un des derniers numéros de l'*Evening Post* de New-York:

"La prochaine décision de la Convention mettra un terme à certaines menées de l'administration actuelle qui ont un fâcheux effet sur l'esprit public. De toutes les administrations qu'aient jamais eues le pays, celle de M. Tyler, est, selon nous, celle qui a fait le plus déplorable usage de son influence. Jamais, nous le croyons, le don d'une place n'a été plus franchement une sorte de marché, dans lequel celui qui reçoit accepte la honteuse condition de se dévouer quand même à la réélection de ses patrons. M. Tyler se flatte peut-être d'obtenir du parti démocrate sa nomination à une haute candidature; c'est là sans contredit une étrange chimère, à laquelle mettra fin la Convention du mois de novembre.

TEXAS.

NOUVELLES IMPORTANTES.

Le paquebot à vapeur *New-York*, arrivé hier de Galveston, nous a apporté des journaux du Texas qui vont jusqu'au 16 courant. Nous devons à cet arrivage deux renseignements importans: une proclamation *du président Houston*, qui met le commodore Moore hors la loi, comme séditieux, rebelle et pirate, et la nouvelle d'une autre expédition sur Santa-Fé.

Le document official émané du président Houston n'a rien d'étonnant pour ceux qui ont suivi avec quelque attention la politique du gouvernement texien. Il justifie ces accusations de couardise et de trahison qui ont été lancées contre le chef de ce gouvernement; on y sent la haine la plus prononcée contre toute tentative généreuse pour assurer l'indépendance du Texas et du Yucatan; de ce sentiment à une trahison directe il n'y a qu'un pas, et cette trahison ne se fera pas attendre, on peut en être assuré. Au profit de qui se fera-t-elle? Peut-être ne serait-il pas fort difficile de le dire aujourd'hui.

Quoiqu'il en soit de ce point, sur lequel nous reviendrons, la proclamation en elle-même est d'une étrangeté rare; elle fait aux lois des nations et aux intérêts du commerce un appel qui sera peut-être entendu, mais par ceux qui feront bon marché de ces lois qu'on invoque. On pourra juger d'ailleurs du mérite de cette pièce par les extraits que nous en donnons ci-joint:

Après avoir rappelé les ordres réitérés par lesquels il a enjoint au commodore Moore de se démettre du commandement de l'escadre du Texas, et lui a fait défense de se mettre en mer, après avoir mentionné le refus formel d'obéir du commodore et son intention hautement avouée d'aller croiser en haute mer, le président déclare qu'il est décidé à faire exécuter les lois, afin de ne point laisser retomber sur la république la responsabilité de l'infâme conduite du commodore et de maintenir les bonnes relations qui existent entre le Texas et les puissances qui l'ont reconnu. Il accuse donc le commodore de désobéissance, d'insubordination et de sédition, et il ajoute en conséquence:

"Je soussigné, Sam. Houston, Président et Commandant en chef de l'armée et de la marine de la République du Texas, déclare par ces présentes et proclame que le susdit Post-Capitaine, E. W. Moore, est suspendu de tout commandement dans la marine de la République; que tous les ordres qui ont été adressés au susdit Post-Capitaine, E. W. Moore, antérieurement au 29 octobre 1842, sont ici révoqués et déclarés nuls et non avenus, et qu'il lui est enjoint d'obéir aux ordres subséquents et de se présenter en personne au chef du département de la guerre et de la marine de ce gouvernement.

"Je déclare en outre et proclame que s'il n'obéit pas à cette injonction, et s'il prend la mer malgré les ordres qu'il a reçus, le gouvernement du Texas ne se regarde plus comme responsable des actes qu'il pourra faire en haute mer; mais qu'en pareille occurrence il requiert tous les gouvernements alliés ou amis du Texas et tous les officiers de mer qui naviguent ou se trouvent dans des ports étrangers de saisir le susdit Post-Capitaine, E. W. Moore, le navire Austin et le brick Wharton, ainsi que leurs équipages, et de les amener, tout ou partie, dans le port de Galveston, afin que la République puisse s'assurer de ses vaisseaux et faire arrêter et juger les coupables par jugement des tribunaux réguliers.

[illegible] et quelque sorte une sanction pour la piraterie.

La proclamation porte le grand sceau de la République et la signature du général Houston. Les journaux de Galveston laissent échapper leur indignation. Le *Morning Star* et le *Times* de Houston flétrissent énergiquement la conduite du Président; ce dernier journal surtout passe en revue tous les actes de HOUSTON relatifs au Commodore Moore et est exposé met pleinement en lumière la haine du Président contre le marin. Celui-ci du reste ne s'était nullement pas les dispositions du chef de la République à son égard. Au moment même où il partait pour son expédition, il écrivit à l'Editeur du *Times*:

"Dans le cas où une proclamation du Président me déclarerait pirate et me mettrait hors la loi, veuillez annoncer, sous ma signature, que je pars pour attaquer l'escadre Mexicaine avec le consentement et le concours plein et entier du Colonel James Morgan, qui est en ce moment à bord de ce navire en qualité de commissaire du Congrès, chargé de mettre à exécution l'acte secret relatif à la marine, et qui part avec moi, convaincu que le parti que nous avons pris est le meilleur qui puisse être adopté dans l'intérêt de notre pays.

Une seule observation encore: la proclamation du président Houston porte la date du 23 mars, et le commodore Moore n'est parti de la Nouvelle Orléans que le 15 avril dernier! La proclamation a donc précédé le départ de vingt-trois jours! Ainsi Houston n'a pas même attendu que le commodore eût agi pour le proscrire. Il a pris les devants!

— L'expédition sur Santa Fé, si l'on croit le *Civilian* du 16 courant, a été secrètement préparée depuis le commencement du printemps. A cette époque le colonel Snively reçut la commission de lever un corps de trois cents hommes dans les comtés de la frontière du Nord pour opérer une descente sur Santa Fé, s'emparer du tyran Armigo et du traître Lewis, et les punir des odieux traitemens qu'ils ont fait souffrir à la caravane dirigée par McLeod et Cooke. La grande difficulté de la mission du capitaine n'était point d'avoir des hommes, mais bien de ne pas en avoir un trop grand nombre. Les divers comtés s'empressèrent de fournir chacun [illegible] compte au moins cinq à six cents hommes. Le lieu de rendez-vous était la *Coffee Station*; l'époque de la réunion le 15 avril; et la route qu'on devait suivre, la rive gauche de la Rivière Rouge. Tous les *volontaires étaient équipés* à leurs propres dépens, bien montés, bien armés, et animés du meilleur esprit. Ils avaient grand'espoir d'arriver au but de leur expédition, c'est à dire à l'arrestation d'Armigo et de Lewis; et ils se promettaient, s'ils trouvaient de favorables dispositions dans la population, de s'avancer jusqu'à Chihuahua et de révolutionner toute la partie septentrionale du Mexique. "Dans tous les cas, dit le *Civilian*, ils sont décidés à ne pas revenir sans ramener Armigo et Lewis, morts ou vifs."

BRESIL.—[illegible] dans la *Tribune* de New-York [illegible] du Brésil qui vont jusqu'au 4 mars. [illegible] quant aux chiffres plus ou moins exagérés, mais au fond elles doivent être vraies. La province de Rio Grande est en pleine insurrection, et les forces des rebelles s'élèvent, dit-on, à près de 37,000 hommes. Ils étaient à trente milles environ de la ville et s'apprêtaient à l'attaquer. Les Impérialistes étaient prêts à les recevoir, et l'on estimait le nombre total de ces derniers à environ 35,000 hommes. On s'attendait à un engagement, et la force des deux partis opposés semblait devoir lui donner un caractère décisif.

VARIETES.

LA SEMAINE.

Paris, 11 avril 1843.

Nous sommes dans les semaines consacrées à la pénitence: on pèche tout bas, on se cache; ceux qui sont de bonne foi se repentent, les hypocrites prennent un masque, les plaisirs ont cessé, les concerts même, ces éternels concerts vont se taire pour faire place aux voix sacrées et puissantes des prédicateurs, voilà les plaisirs du moment. Nous allons assister à la Passion, nous allons suivre le tombeau du Christ et entendre chanter le Stabat, non pas le Stabat profane des Italiens, qui tout beau qu'il soit nous rappelle le théâtre, mais celui de l'église, c'est celui qui nous rend dans sa magnifique simplicité les douleurs de la Mère sainte et divine, celui qui arrache de véritables larmes à deux époques de la vie: lorsqu'on a tout aimé et qu'on aime Dieu comme ce qu'il y a de plus pur et de plus élevé dans la nature, et lorsqu'on a livré son cœur à l'amour des créatures, et qu'on retourne à Dieu, parce que lui seul est bon, lui seul est immuable, lui seul ne trompe pas. C'est un rapprochement étrange que celui où l'on commence et où finit par le cœur; c'est que notre âme en vient et qu'elle aspire à y remonter encore.

Un nouveau prédicateur a surgi dans le monde; il a déjà beaucoup de partisans et l'on en parle avec éloge. J'avoue, à ma honte, que je n'ai pas entendu l'abbé Marcelin à St. Roch; on ne peut pas tout entendre. En revanche, M. de Ravignan m'a pénétré d'enthousiasme par son dernier discours sur l'éducation des enfants. Jamais vérités plus essentielles n'avaient été dites avec plus de talent. Il n'est pas une mère qui ne veuille élever l'éducation de ses filles, même celle de ses fils, si elle est chrétienne, après avoir assisté à cette conférence; c'est ainsi qu'on fait de saints prosélytes. L'éloquence sacrée n'avait que peu d'interprètes il y a quelques années; je suis forcé d'avouer que la mode a fait maître des prédicateurs, comme le gouvernement constitutionnel a créé des orateurs à la tribune. On va maintenant au sermon, cela se doit; les personnes qui s'en dispensent sont remarquées, presque mal notées par la médisance. On doit se tenir avec un recueillement exemplaire, si on aspire à une haute place dans la société. Tout cela est à merveille; ce serait encore mieux si c'était sincère, et je ne sais pourquoi j'ai de la peine à y croire. Dans les salons, je retrouve des femmes que j'ai vu dans le recueillement à genoux, les mains jointes, je les retrouve, dis-je, décolletées, coquettes, quelquefois mieux que cela, ne semblant pas se souvenir qu'il existe des confesseurs et qu'il faudra leur avouer ces jolis péchés si aimables, ces regards, ces sourires, ces paroles étudiées, à l'intention de son adorateur, enfin tout cet attirail de femmes à la mode qui, à mon avis, va si mal avec la dévotion. C'était ainsi du temps de Molière, et cela est encore. Les travers arrivent chacun à leur tour, c'est comme les comètes; ils ont leur époque, puis ils disparaissent, jusqu'à ce qu'un caprice de la déesse aux grelots les rappelle.

La comète! Quel mot j'ai écrit là! Y a-t-il réellement une comète? Qui est-ce qui l'a vue? M. Arago et ses disciples? et ce savant monsieur de je ne sais où, en Angleterre, qui jure que ce n'est pas une comète? Et ces voyageurs qui ont vu tomber des crapauds de la lune? Tout cela est très embrouillé et très effrayant. On va jusqu'à prétendre que cette comète se trouve la même qui a présidé au déluge, et que nous allons avoir ici, à Paris, notre petit tremblement de terre. Où quitera-t-on pour nous, je le demande? Quel désastre! quel dégât! que de magasins brisés! que de gazes chiffonnées et que deviendront les excellents bourgeois du Marais, s'ils se voyent errans au milieu des décombres et forcés d'aller camper dans la plaine Saint-Denis? Il paraît que ce globe sublunaire est dérangé sur son axe et qu'il faut inévitablement qu'il reprenne son aplomb à nos dépens. C'est bien le cas de prier Dieu!

Il court à ce sujet une très mauvaise plaisanterie que je ne puis m'empêcher de relater ici, parce qu'elle peint à merveille le siècle où nous vivons et le caractère de notre héroïque nation, toujours disposée à se moquer, même lorsqu'elle a peur et lorsqu'elle admire. Il circule des vers sur les *Burgraves*, où l'on fait parler M. Victor Hugo. Il déplore les malheurs de son œuvre et adresse au ciel des imprécations, en lui demandant:

Pourquoi les astres ont des queues,
Quand les Burgraves n'en ont pas.

Ces vers sont certainement d'une haute impertinence. D'abord il n'est pas bien prouvé que M. Victor Hugo ait rien à reprocher à la comète, et puis ces Burgraves sont une chose si élevée que le vulgaire ne les peut pas juger. Avant-hier, ils ont religieusement été entendus par une assemblée nombreuse. Tout ce qu'il y avait de réellement intelligent dans la salle a été frappé de la grandeur, de l'immensité de cette épopée. Un fait certain, c'est que, bonne ou mauvaise (je n'ai ni le droit ni l'envie d'entamer une discussion à cet égard), chaque fois que M. Victor Hugo donne une pièce, elle met tout Paris en mouvement. Le nom du poète est dans toutes les bouches; les environs de la Comédie-Française, ordinairement si paisibles, se peuplent d'une foule empressée; on se menace, on s'injurie, on va presque jusqu'aux coups de poing. Et puis, nous avons les parodies, et ce n'est pas le plus petit inconvénient de tout cela. Celles des Burgraves sont détestables, sans esprit, de mauvais goût. Il y avait bien mieux à faire sur ces *vieillards*, en les prenant du côté comique, quand on ne serait que de jouer comme MM. les comédiens ordinaires du roi. Ils commencent à mutiler les vers de M. Hugo tout aussi bien que ceux de Racine.

Les bals de M. de Rambuteau ont continué fort tard. Ils ont eu un grand succès parmi les vieilles femmes, et l'on n'en devinerait jamais la raison, si je ne la disais pas. M. le préfet avait pris la singulière mesure de refuser à souper aux *hommes seuls*. C'était une haine contre le célibat que rien n'explique chez le premier magistrat du département; on reconnaît là néanmoins le chevalier français. Le beau sexe avait donc le magnifique *privilége de manger et de faire manger les cavaliers*. Un jeune homme, repoussé trois fois, et qui se mourait de faim, aperçut dans un coin reculé une douairière qui s'endormait; une idée subite le frappe, il s'approche d'elle et lui offre la main pour la conduire au buffet. Elle accepte (on ne refuse pas grand'chose passé soixante ans.) Le jeune homme recueillit le prix de sa bonne action et passa en triomphe devant ses rivaux moins adroits, renvoyés impitoyablement. L'exemple ne fut pas perdu. En un clin d'œil tout ce qu'il y avait de grand'mères dans la salle fut enlevé. Jamais on n'avait vu la jeunesse aussi empressée et polie. Ces messieurs firent les choses en conscience et daignèrent servir à boire à leurs cornacs. A chaque bal cet arrangement a recommencé. Aussi les femmes âgées prétendent-elles que nulle part on n'a des manières aussi distinguées, des prévenances aussi flatteuses que chez M. de Rambuteau. Il ne manquait plus à cet célèbre administrateur que d'être le dieu des vieilles femmes. C'est une gloire à ajouter à toutes les autres.

Il va se faire bien des mariages après Pâques. Parmi toutes ces unions, il n'en est pas sans doute [illegible] à la mode que celle dont je vais parler. L'année dernière, à un [illegible], un très beau jeune homme [illegible]. Il demanda son nom, [illegible]. Il danse avec la jeune [illegible], l'admire tout à son aise, et puis on ne se revit plus. Depuis lors le jeune homme conserva religieusement cette image dans son cœur et jura de n'avoir pas d'autre femme que Mlle. ***. Quelques mois se passèrent, il retrouva la famille dont les communiquer à qui que ce soit. Il y a un mois à peu près, un ami de sa famille lui proposa un superbe mariage, réunissant toutes les convenances et tous les agréments. Fidèle comme Amadis, il refusa net. L'ami insista, il énuméra longuement les qualités de la prétendue, sa fortune, etc., à quoi l'Amadis répondait:

— J'aime quelqu'un, je n'épouserai personne.

Ceci était clair. L'adroit introducteur demanda pour toute grâce qu'on voulût seulement voir à l'Opéra, de loin, Mlle. ***. Il la nomma. Pour avoir la paix, le jeune homme consentit. On donnait les *Huguenots*. Au milieu du duo du second acte, le rival de M. Willaume pousse le coude de son voisin, lui montre une *très belle jeune fille* qui venait d'arriver en lui disant:

— La voilà!

Coup de théâtre!

— Eh! mon ami, c'est elle!

— Qui, elle?

— Mlle. ***.

C'était l'objet de ses pensées. Ce malentendu, très facile à expliquer, avait failli le repousser loin du bonheur. La mère de Mlle *** s'est mariée deux fois, mademoiselle sa fille est du premier lit, on l'appelle presque toujours du nom de madame sa mère. De là venait l'erreur. Les fiancés s'aiment, ils attendent avec impatience le moment de s'unir. Que Dieu leur accorde de penser ainsi toute leur vie! — Ste. de V.

Le lion du jour, c'est l'oiseau bambou et machine à vapeur, qui fera, suivant son inventeur, le voyage de Bombay à Londres en deux journées. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'homme essaie de s'élever dans l'espace. L'âme humaine qui s'élance si souvent vers les sphères célestes, et qui aime à planer dans les profondeurs où se meuvent les astres, fait honte à son frère le corps de sa lourdeur. Elle l'appelle, elle l'attire. La science n'a certainement pas dit son dernier mot à ce sujet. Tôt ou tard, les tentatives dont nous rions aujourd'hui, deviendront très sérieuses. Nous retrouverons le secret des merveilleuses ailes de Dédale. N'avons-nous pas vu d'aussi grands miracles? Ne nous souvient-il déjà plus du temps où l'on se raillait de la vapeur?

Cependant, quel que soit notre désir de pénétrer les mystères des voûtes célestes et de vérifier par nous yeux l'existence des habitants de la lune, il n'en faudrait pas conclure que nous offrons de faire personnellement l'essai de l'oiseau en question. Nous abandonnons cette tentative à ceux qui seraient plus pressés que nous d'approfondir le mystère de la mort, et c'est celui dont le dit oiseau réserve le plus sûrement la révélation.

Déjà un de nos compatriotes a tenté chez nous une traversée moins périlleuse, puisqu'il ne s'agissait que de passer la Seine au vol. Une chute ignoble et honteuse a borné son essor. Il a noyé dans le paisible courant de la rivière des ailes qui devaient affronter le soleil. Heureux dans son malheur d'avoir été reçu entre les bras de la naïade qui le porta au bord. Un autre avait fait, avant lui, l'expérience des embrassements moins doux de la nymphe terrestre. Il était tombé dans le Champ-de-Mars, et s'était relevé tout meurtri de sa chute, au milieu des huées de vingt mille spectateurs.

Si l'on en juge d'après de pareils antécédens l'oiseau parti de Bombay n'ira pas beaucoup au delà du rivage de la mer des Indes! Or les crocodiles sont si nombreux dans ces parages qu'il n'y a pas grand plaisir à s'y baigner, sans compter la chance d'être englouti par la pointe d'un cétacé, ou de tomber sur les baïonnettes d'un régiment de cipayes faisant l'exercice.

Un inconvénient particulier paraît d'ailleurs devoir être attaché à ce mode de transport. L'inventeur prétend faire la route des Indes en Angleterre dans l'intervalle de quarante-huit heures. Il y a environ deux mille lieues de Bombay à Londres à vol d'oiseau. Pour franchir cet espace en deux jours et deux nuits, il faut faire plus de quarante lieues à l'heure sans boire ni manger. Une fois lancé avec une telle rapidité, ne court-on pas le risque de ne pouvoir pas s'arrêter à volonté et de dépasser souvent le but? On [illegible] de Londres par cette machine avec l'intention de descendre à Paris; une distraction du conducteur vous mène en un clin d'œil au cap de Bonne Espérance. Ainsi Arnal, partant pour Montreuil, se trouve tout à coup à Gibraltar et s'écrie: Je m'éloigne! Le voyageur transporté par l'oiseau Bambou pourrait en dire autant.

Cet oiseau a une analogie évidente avec les bottes du petit Poucet, lesquelles faisaient sept lieues, ni plus ni moins, par enjambées. Le moyen d'aller de Paris à Saint-Denis avec cet appareil de locomotion!

Cependant, tel que nous le voyons, l'oiseau dont nous parlons est en passe de faire concurrence à la comète. Un amateur anglais écrit à ce sujet au *Morning Herald* que la queue de la comète pourrait être une voiture à vapeur ascendant ou descendant de la lune, parce qu'elle est dans les nuages; 2o. elle est sur un plan incliné; 3o. elle sort d'une tête lumineuse, 4o. les savans ne savent qu'en faire. C'est, ajoute l'Anglais, une véritable concurrence à l'oiseau bambou. O comète!

. . . . Ma mie,
N'as-tu donc tant vécu que pour cette infamie.

Un autre Anglais va plus loin. Celui-là est un savant qui décide positivement que la comète n'est pas une comète, que sa queue n'est pas une queue, et que son noyau n'existe pas. Et voilà ce que c'est que de se moquer des savans. Ils vous le rendent bien. — P. C.

LA COMETE.

ACADEMIE DES SCIENCES.—Dans la séance du 3 avril, M. Arago a pris la parole pour compléter les renseignements qu'il a donnés sur la comète dans les deux dernières séances. Ces renseignements avaient été nécessairement peu précis, attendu que le 27 mars le noyau de l'astre n'avait été aperçu que deux fois à Paris, et comme il faut trois points pour déterminer une parabole, il manquait la troisième observation qui eût permis de calculer l'orbite de cet astre. Des nuages et des vapeurs voisines de l'horizon avaient pendant sept jours consécutifs empêché d'en apercevoir le noyau. On a vu qu'à défaut de considération vraiment scientifique, on a répondu à l'impatience du public à l'aide d'ingénieuses conjectures: qu'on s'est souvenu des *traînées lumineuses* observées au mois de mars par Cassini et par Maraldi; qu'on a même rappelé les suppositions qui avaient été faites sur l'identité de ces deux traînées avec la comète décrite par Aristote; mais il a ensuite été établi qu'un moyen certain de décider si l'astre actuellement visible avait été jadis observé, c'était de rechercher si la courbe suivant laquelle il se meut est identique avec l'orbite d'une des 140 comètes qui figurent dans les catalogues astronomiques. Or ce que nous venons de dire, au des termes de comparaison manqué. Toutefois, M. Plantamour, directeur de l'observatoire de Genève, favorisé par un plus beau ciel, ayant obtenu la troisième position indispensable, s'était empressé de calculer l'orbite parabolique et en avait fait part à M. Arago. Il résultait des calculs de l'astronome genevois que cet orbite était remarquable par l'excessive petitesse de la distance périhélie, qui se trouvait plus petite que celle de toutes les comètes connues. En sorte que si le calcul eût été très exact, l'astre aurait non-seulement rasé la surface du soleil, mais pénétré dans la matière lumineuse de ce dernier, dans ce que les Allemands appellent sa *photosphère*. Ce résultat aurait été trop fécond en conséquences pour que l'observatoire de Paris n'en cherchât point sans retard la confirmation. M. Arago avait à peine reçu la lettre de Genève, dans la matinée du 27 mars, qu'il chargea trois élèves astronomes de l'Observatoire de calculer de nouveau l'orbite, à l'aide des deux observations de Paris et de la troisième de M. Plantamour. Ce calcul, effectué en moins de cinq heures par MM. Laugier et Victor Mauvais, donna une distance périhélie notablement supérieure à celle de M. Plantamour, un peu plus petite que la distance périhélie de la fameuse comète de 1680, et qui écartait toute idée de pénétration de l'astre dans la photosphère du soleil. Depuis cette époque, de nouvelles observations ont été faites à Paris, et M. Arago a reçu des documents de presque tous les observatoires de l'Europe: de ces communications il résulte que nulle part la comète n'a été aperçue avant Paris. Il est même douteux qu'on l'ait observée en Angleterre, ou moins, M. Arago n'a-t-il rien reçu de Greenwich, où l'on a l'habitude de s'occuper assez peu de ce qui sort des phénomènes astronomiques ordinaires. L'orbite a été calculé en Allemagne, mais ces calculs, même ceux qui viennent de Berlin, ont besoin d'une rectification complète. Quant aux calculs faits à Paris, ceux des deux élèves astronomes que nous avons nommés plus haut sont, au dire de M. Arago, d'une précision remarquable; ils confirment ceux qui avaient été faits, en combinant l'observation de M. Plantamour avec les deux premières de Paris; ils établissent que la comète a passé à sa plus petite distance du soleil le 27 février; que sa vitesse était de 104 lieues par seconde, c'est-à-dire quinze fois plus grande que celle de la terre; qu'à ce moment la distance de cette dernière planète, elle en a été éloignée de 32 millions de lieues; qu'au voisinage de son périhélie, elle s'est mue avec une excessive rapidité, tellement qu'elle a parcouru 292 degrés en vingt-quatre heures, et que même le jour de son passage au périhélie, elle a parcouru 180 degrés en deux heures. Une circonstance fort curieuse encore est que, le 23, la comète s'est interposée entre la terre et le soleil, de manière à produire une éclipse qui n'a pu être visible en Europe, attendu que la conjonction a eu lieu à minuit 15 minutes, mais qui a pu l'être pour les observateurs placés dans l'autre hémisphère. A ce même moment, une circonstance bien plus extraordinaire aurait pu arriver, c'est-à-dire qu'il aurait été possible que la terre passât dans la queue de la comète, et M. Arago pense que cela aurait eu lieu si cette queue eût été deux fois plus large. Quel que soit notre amour pour les expériences, nous bénissons le ciel de ce qu'il a donné des proportions inoffensives à l'astre vagabond, et nous souhaitons qu'il laisse notre sphère continuer tranquillement sa route, sans tomber jamais dans la queue des comètes.

Un journal du 14 avril ajoute ce qui suit aux renseignements ci-dessus:

Encore la comète. Nous devrions presque demander pardon à nos lecteurs de rappeler à leur souvenir cet astre échevelé qui a fait fureur pour un moment et que l'on a oublié bien vite en dépit de sa queue. La comète a fini comme tant d'autres astres par le ridicule; elle a disparu au bruit d'une inexplicable comparaison, suivant cet éternel usage des plaisants lorsqu'on ne tremble plus. L'Académie est plus grave dans ses efforts, et ne va pas aussi vite que le public: elle recueille avec attention tous les renseignements qui lui arrivent, encore et que M. Arago continue d'exposer avec la lucidité qu'on lui connaît. La comète a été observée à Marseille, mais le temps ayant été presque constamment défavorable, les observations sont peu nombreuses; elles s'accordent d'ailleurs à peu près avec celles de Paris.

De nouvelles lettres de Berlin, adressées par l'intermédiaire de M. Humboldt, annoncent que l'astre a été observé jusqu'au 29 mars. L'astronome célèbre qui dirige l'observatoire de cette ville, M. Enke, émet une opinion qui [illegible] l'habitude. Il prétend [illegible] impossible de représenter par une parabole la marche de la comète, et il suppose que c'est dans une hyperbole qu'elle se meut, c'est à dire qu'au lieu de décrire une courbe fermée, elle suivrait